



REÇU

Par Christine Wirtgen , 15:54, 12/05/2020

Luxembourg, le 12 mai 2020

Monsieur le Ministre aux Relations avec
le Parlement

Service central de Législation
5, rue Plaetis
L-2338 Luxembourg

Concerne : question parlementaire n° 1895 de Madame la Députée Josée Lorsché

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe la réponse à la question parlementaire posée par l'honorable Députée Josée Lorsché.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Claude Meisch
Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Réponse de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire n° 1895 de Madame la Députée Josée Lorsché

Ad 1)

La mission principale des services d'éducation et d'accueil (SEA) sont les activités liées à l'éducation non-formelle des enfants, bien que la participation des parents, considérés comme des principaux partenaires dans l'éducation des enfants, constitue un principe fondamental inscrit dans le *Cadre de référence nationale de l'éducation non-formelle des enfants*.

Actuellement, des réflexions sont menées à différents niveaux concernant l'orientation et la mise en œuvre de centres familiaux. L'objectif du « centre familial » ne sera pas de se substituer aux services thérapeutiques existants, mais d'accueillir les parents et de leur faciliter l'accès aux informations relatives aux mesures de soutien et d'accompagnement existantes. À cet effet, il convient de disposer de personnel se prévalant d'une formation éducative et sociale. Vu le caractère nouveau de l'offre il convient de noter que le profil des professionnels évoluera en fonction des besoins qui émergeront de la pratique professionnelle.

Ad 2), 3) et 4)

Afin d'analyser les questions relatives aux dispositions légales et la mise en œuvre d'un centre familial, un groupe de travail a été créé. Des concertations avec des experts et représentants des secteurs éducatif et social sont prévues en vue de traiter les questions concernant les attributions, la mise en œuvre et la qualification du personnel y impliqué. À ce stade, il est prématuré de communiquer plus de détails à ce sujet.